

Politique de protection des données TEMIS

Date de dernière mise à jour : 27 octobre 2021 (création)

La présente Politique de protection des données personnelles (ci-après la « **Politique** ») a pour objectif d'apporter une information claire, transparente et compréhensible sur les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, société anonyme au capital de 610 500 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425 dont le siège social est situé 37, rue de Châteaudun, 75009 Paris (ci-après « **CPM** », « **nous** », « **nos** ») dans le cadre du Fichier des restrictions de vente aux enchères TEMIS (ci-après « **Fichier TEMIS** »).

Cette Politique s'adresse aux personnes ayant participé à une vente aux enchères et ayant remporté les enchères d'au moins un lot auprès d'une structure de vente aux enchères abonnée au Service TEMIS (ci-après « **les Adjudicataires** », « **Vous** », « **Vos** »).

La Politique vous apporte des réponses aux questions suivantes :

- **Qu'est-ce que le Fichier TEMIS ?**
- **Qui en est le responsable de traitement ?**
- **Qui est susceptible d'être inscrit au Fichier TEMIS ?**
- **Quelles sont les données recensées dans le Fichier TEMIS ?**
- **Quelle est la base légale permettant le traitement de vos données dans le cadre du Fichier TEMIS ?**
- **Quelles sont les finalités poursuivies par le Fichier TEMIS ?**
- **Quelles sont les conséquences de l'inscription d'un adjudicataire au Fichier TEMIS ?**
- **Comment est calculée la durée de l'inscription au Fichier TEMIS ?**
- **Quel est le cycle de vie de vos données ?**
- **Qui peut alimenter et consulter le Fichier TEMIS ?**
- **Les données recensées dans le Fichier TEMIS sont-elles communiquées à des tiers ?**
- **Vos données sont-elles transférées en dehors de l'Union européenne ?**
- **Comment vos données à caractère personnel sont-elles protégées ?**
- **Comment savoir si vous êtes inscrits au Fichier TEMIS ? Comment contester votre inscription ?**
- **Quels sont vos droits sur vos données à caractère personnel ? Comment les exercer ?**
- **Comment contacter le Délégué à la protection des données de CPM ?**
- **Comment être informé des modifications de cette Politique ?**

Vous êtes donc invités à lire cette Politique attentivement. Nous espérons que les informations fournies vous rassureront sur le fait que CPM accorde beaucoup d'importance à la protection de vos données à caractère personnel.

Cette Politique est susceptible de mises à jour. Nous vous invitons en conséquence à toujours vous reporter sur la dernière version de cette Politique.

Vous êtes donc invité à vérifier l'étendue de la Politique au jour de votre participation à des enchères auprès des Structures de vente abonnés et/ou au jour de votre enchère. Nous utilisons vos données personnelles conformément à la Politique en vigueur au moment où vous soumettez lesdites données aux Structures de ventes, sauf opposition ou retrait de votre consentement.

La présente Politique fait partie intégrante des Conditions générales d'utilisation d'Interencheres (« **CGU** ») - plateforme d'annonces de ventes aux enchères proposant également à ses utilisateurs d'enchérir en ligne, éditée par CPM et disponible à l'adresse www.interencheres.com - et d'Auction - plateforme d'annonces de ventes aux

enchères proposant également à ses utilisateurs d'enchérir en ligne, disponible à l'adresse www.auction.fr - et des Structures de vente abonnées au service.

1. Qu'est-ce que le Fichier TEMIS ?

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement dans le cadre de ventes aux enchères.

Il est ouvert à l'ensemble des commissaires-priseurs autorisés à organiser des ventes aux enchères sur le territoire national abonnées au Service TEMIS (les « **Structures de vente** »).

Les données à caractère personnel qui y sont recensées concernent tant celles collectées dans le cadre de votre participation à une vente aux enchères auprès d'une Structure de ventes abonnée au service TEMIS, que vous enchérissiez en salle ou à distance (en ligne via le site internet dédié d'une structure de ventes abonnée, via la plateforme interencheres.com par exemple) et quel que soit votre mode de participation (présentiel ou à distance).

2. Qui est le responsable de traitement ?

CPM, en tant qu'Administrateur du Fichier TEMIS, est le responsable de traitement à titre principal. CPM veille ainsi à ce que sa mise en œuvre soit effectuée en conformité avec la législation en matière de protection des données personnelles dans le respect des droits des personnes. CPM assure notamment la mise à disposition du Fichier TEMIS auprès des Structures de vente et met en œuvre des obligations et contrôles destinés à assurer son utilisation conforme par les Structures de vente.

Chaque Structure de vente a la qualité de responsable de traitement conjoint en tant qu'utilisateur du Fichier. Chaque Structure de vente est ainsi responsable de la communication de vos données à CPM dans le cadre d'une inscription au Fichier TEMIS, de la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données transmises. Chaque Structure de vente est également responsable de la consultation du Fichier TEMIS, ainsi que de la réutilisation des informations contenues dans le Fichier TEMIS, en conformité avec la législation en matière de protection des données personnelles et la présente Politique.

Chaque Structure de vente est responsable de l'information préalable des Adjudicataires sur l'insertion au Fichier TEMIS en cas d'impayé. Cette information s'effectue par plusieurs moyens : un affichage sur le lieu de vente (ventes physiques), une mention d'information dans les conditions générales de vente pouvant le cas échéant renvoyer vers une notice plus complète, une information contextuelle en cas de participation à une vente à distance, ainsi que tout autre moyen approprié.

3. Qui est susceptible d'être inscrit au Fichier TEMIS ?

Toute personne ayant participé à une vente aux enchères et ayant remporté les enchères d'au moins un lot auprès d'une Structure de vente abonnée au Service TEMIS peut faire l'objet d'une inscription au Fichier TEMIS en cas de survenance d'un incident de paiement (défaut ou retard de paiement).

Une inscription au Fichier TEMIS n'intervient qu'aux termes d'une procédure de relance vous permettant de régulariser vos bordereaux impayés.

Ce n'est que si vous ne donnez pas suite aux relances qui vous sont adressées et que vous ne réglez pas dans les délais indiqués les bordereaux impayés que vos données à caractère personnel sont transmises à CPM en vue d'une inscription au Fichier TEMIS.

Le respect des délais de paiement des bordereaux d'adjudication permet ainsi d'éviter l'inscription au Fichier TEMIS.

4. Quelles sont les données recensées dans le Fichier TEMIS ?

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement, c'est-à-dire :

- Les bordereaux d'adjudication impayés,
- Les bordereaux d'adjudication qui n'ont été régularisés que postérieurement à leur recensement dans TEMIS.

Les données à caractère personnel transmises à CPM sont :

- les données nécessaires pour assurer l'identification certaine de l'Adjudicataire (comme les nom et prénom, adresse, email, date de naissance, téléphone),

- les autres données figurant sur les Bordereaux d'adjudication en incident de paiement (en particulier : nom de la Structure, date des enchères, lieu et objet de l'adjudication, prix, date de paiement),
- les informations relatives aux règlements et réclamations qui sont portées à la connaissance de CPM par les Structures de vente abonnées ou les adjudicataires eux-mêmes et les informations nécessaires au calcul de la durée de l'inscription (v. point 4 ci-dessous).

5. Quelle est la base légale permettant le traitement de vos données dans le cadre du Fichier TEMIS ?

Le traitement des données à caractère personnel relatives aux Adjudicataires dans le cadre du Fichier TEMIS poursuit l'intérêt légitime de CPM et des Structures de vente de :

- limiter le nombre d'incidents de paiement qui affectent les Structures de vente lors de leurs ventes en salle, par téléphone, par ordre d'achat, en ligne (live et online) en mutualisant les incidents subis par les abonnés au service de ce fichier et en incitant les personnes concernées à s'acquitter dans les délais des paiements dus ;
- rendre les ventes aux enchères plus attractives pour les vendeurs en permettant aux Structures de vente de contrôler la solvabilité des personnes inscrites aux ventes de telle sorte que les vendeurs soient assurés de la réalisation des ventes.

6. Quelles sont les finalités poursuivies par le Fichier TEMIS ?

L'inscription au Fichier TEMIS et la consultation par les Structures de vente abonnées ont pour objectif de prévenir des impayés dans le cadre des ventes aux enchères, en alertant les Structures de vente sur les retards ou les défauts de paiement des enchérisseurs, leur permettant ainsi notamment d'identifier les garanties supplémentaires à fournir par les enchérisseurs pour assurer le règlement des Bordereaux.

7. Quelles sont les conséquences de l'inscription d'un adjudicataire au Fichier TEMIS ?

Accès restreint aux ventes aux enchères organisées par les Structures de vente abonnées

Votre inscription sur le fichier peut avoir pour conséquence de limiter votre capacité d'enchérir auprès des Structures de vente abonnées. A l'issue de sa consultation de la base de données, la Structure de vente est libre d'accepter ou de refuser votre accès à certains services d'enchères qu'elle propose, sous réserve que vous ne présentiez pas les garanties suffisantes pour enchérir sur un lot déterminé.

Accès restreint aux services d'INTERENCHERES et d'AUCTION

L'inscription sur le fichier TEMIS aura pour effet, si vous disposez d'un compte utilisateur sur le site interencheres.com de vous empêcher d'utiliser les services d'INTERENCHERES et d'AUCTION (dépôt d'ordre d'achat classique, dépôt d'ordre d'achat secret, enchère live...) vous rendant impossible les actes d'achat potentiels sur le site.

Vous êtes informé de la possibilité d'une inscription au Fichier TEMIS par la Structure de vente concernée lors de la survenance de l'impayé.

Un avis d'inscription vous est adressé par CPM en l'absence de régulation de l'impayé dans le délai imparti par la Structure de vente.

Vous pouvez présenter vos observations à tout moment auprès de la Structure de vente concernée et de CPM, y compris après l'inscription au Fichier TEMIS.

8. Comment est calculée la durée de l'inscription au Fichier TEMIS ?

L'inscription d'un bordereau en incident de paiement au Fichier TEMIS est faite pour une durée limitée et déterminée, indiquée dans le courrier d'avis d'inscription qui est adressé à l'Adjudicataire concerné.

La durée minimum d'inscription est de 6 mois si le bordereau n'a jamais été régularisé. Elle ne peut excéder 3 ans.

La durée d'inscription (exprimée en mois) est déterminée de manière cumulée en fonction du montant toutes taxes comprises (TTC) du bordereau (hors frais de transport) et du nombre d'incidents de paiement recensés de la manière suivante :

Nb incident(s) en cours	Montant TTC cumulé en €			
	0 - 500 €	501 - 1 000 €	1 001 - 3 000 €	3 001 € et +
1	6	9	18	24
2	9	12	24	36
3 et +	12	18	36	36

Une fois l'ensemble des bordereaux à l'origine d'une inscription réglé, votre inscription sur le fichier perdure pour une durée réduite par rapport à la durée initiale. Cette durée (exprimée en mois) est déterminée de manière cumulée en fonction du montant TTC du bordereau (hors frais de transport) et du nombre d'incidents de paiement qui avaient été recensés de la manière suivante :

Nb incident(s) en cours	Montant TTC cumulé			
	0 - 500 €	501 - 1 000 €	1 001 - 3 000 €	3 001 € et +
1	1	3	12	12
2	3	6	12	12
3 et +	6	12	12	12

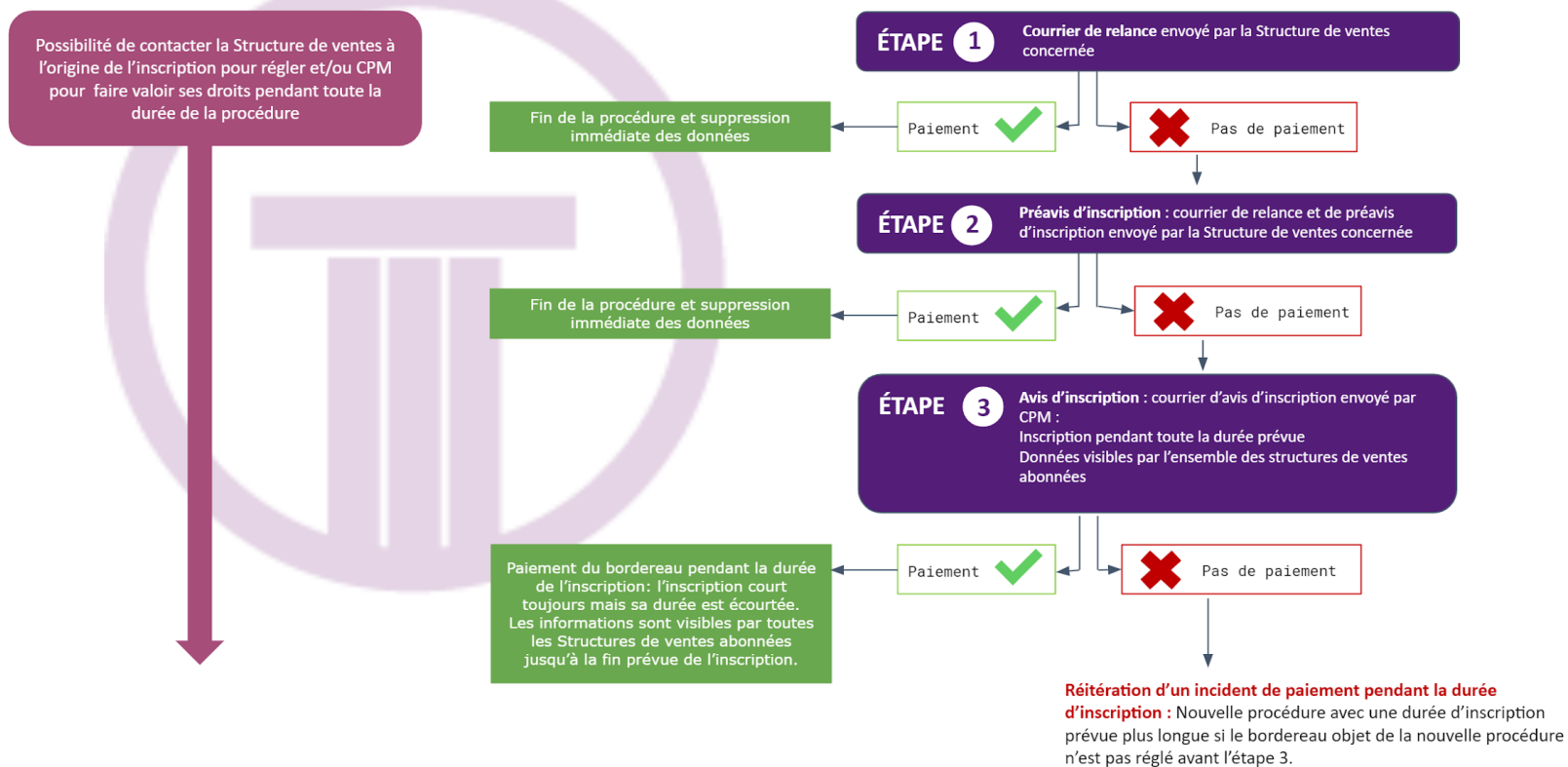
La durée de maintien des inscriptions court à compter de la date du dernier incident inscrit et s'applique à l'ensemble des inscriptions non radiées à cette date.

9. Quel est le cycle de vie de vos données ?

Achat d'un lot auprès d'une structure de ventes abonnée



(Non paiement du bordereau dans les délais)



10. Qui peut alimenter et consulter le Fichier TEMIS ?

Toutes les Structures de vente abonnées au Service TEMIS peuvent alimenter et consulter le Fichier TEMIS.

CPM en tant qu'Administrateur du fichier a accès à l'intégralité des données recensées dans le Fichier TEMIS, ainsi qu'aux historiques de consultation.

11. Les données recensées dans le Fichier TEMIS sont-elles communiquées à des tiers ?

Prestataires et sous-traitants. Les données recensées dans le Fichier TEMIS peuvent aussi être rendues accessibles aux prestataires et sous-traitants auxquels CPM fait appel pour la gestion et l'administration du Fichier TEMIS.

Conseils externes de CPM. Elles peuvent également être partagées avec les conseils externes de CPM dans le cadre de leurs prestations de conseil et d'assistance, ainsi qu'aux fins de gestion des réclamations et contentieux.

Autres cas : Communication à des tiers autorisés. Conformément aux dispositions légales applicables, CPM peut être amené à divulguer des données à caractère personnel relatives aux Adjudicataires aux autorités administrative ou judiciaire lorsque leur divulgation est nécessaire à l'identification, l'interpellation ou la poursuite en justice de tout individu susceptible de porter préjudice aux droits de CPM ou de la Structure de vente concernée par la vente ou l'inscription litigieuse. Des données à caractère personnel des Adjudicataires peuvent également être communiquées à des tiers lorsque CPM ou les Structures de vente y sont tenues en application de la loi.

En cas de cession ou reprise des activités de CPM par un tiers. Dans l'hypothèse où tout ou partie des activités de CPM seraient cédées, les données personnelles des Adjudicataires seraient communiquées à l'acquéreur afin d'assurer la continuité des Services.

Par ailleurs, des échanges de données peuvent intervenir entre CPM et la structure de vente à l'origine d'une inscription dans le cadre de l'inscription des réclamations des Adjudicataires.

Pour le reste, CPM ne divulgue pas à des tiers vos données.

12. Vos données sont-elles transférées en dehors de l'Union européenne ?

CPM ne fait appel qu'à des prestataires et sous-traitants situés dans l'Union européenne ou traitant les données au sein de l'Union Européenne.

Les données à caractère personnel d'un Adjudicataire ne sont transférées en dehors de l'Union européenne que de manière ponctuelle dans les cas suivants :

- Pour adresser un courrier ou répondre à une demande à un Adjudicataire ayant sa résidence en dehors de l'Union européenne ;
- Lorsque le transfert est nécessaire à la constatation, à la reconnaissance ou l'exercice d'un droit en justice.

Ces transferts interviennent conformément aux dispositions de l'article 49 du Règlement général sur la protection des données dans des conditions permettant d'assurer la confidentialité des données à caractère personnel des Adjudicataires.

13. Comment vos données à caractère personnel sont-elles protégées ?

Nous concevons nos systèmes en nous souciant de la sécurité et de la protection de vos données à caractère personnel.

Nous mettons en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité adapté aux risques.

Ces mesures sont conformes aux exigences applicables en matière de confidentialité et de sécurité telles qu'elles résultent de la législation en matière de protection des données personnelles et tiennent dûment compte de la sensibilité de ces données ainsi que des risques pour les personnes concernées en cas de manquement à la sécurité.

En particulier, nous protégeons la sécurité de vos informations personnelles lors de leur transmission en utilisant le protocole TLS (Transport Layer Security) qui chiffre les informations que vous entrez avant qu'elles ne nous soient envoyées.

Nous nous assurons par ailleurs, aux termes d'engagement écrits, que nos prestataires et sous-traitants présentent des garanties et mettent en œuvre des mesures de sécurité suffisantes pour assurer la protection des données personnelles dont le traitement leur est confié conformément aux exigences de la législation en matière de protection des données personnelles

Nos procédures de sécurité peuvent nous amener à vous demander une preuve de votre identité avant de pouvoir vous communiquer vos informations personnelles.

14. Comment savoir si vous êtes inscrits au Fichier TEMIS ? Comment contester votre inscription ?

Vous souhaitez savoir si vous êtes inscrit au Fichier TEMIS :

Pour savoir si vous êtes inscrit sur TEMIS et par quelles Structures de vente, vous pouvez écrire à Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris ou contact@temis.auction, en joignant une copie de pièce d'identité.

Afin de nous permettre de répondre rapidement, nous vous remercions de nous indiquer vos nom, prénom, e-mail, adresse et numéro de téléphone et de nous préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai d'un mois maximum suivant la réception de la demande. Conformément à la réglementation, ce délai d'un mois pourrait être prolongé en raison de la complexité et du nombre de demandes. Vous serez alors informés des motifs du report dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande.

Vous contestez votre inscription au Fichier TEMIS :

Pour contester l'inscription d'un bordereau, une fois la réponse de Commissaires-Priseurs Multimédia obtenue, vous devrez intervenir auprès de la Structure de ventes à l'origine de votre inscription afin qu'elle mette à jour les informations vous concernant.

En cas de difficultés ou si vous estimez que votre inscription au Fichier TEMIS ne respecte pas les termes de cette Politique ou est abusive, vous pourrez adresser une réclamation à Commissaires-priseurs Multimédia en apportant toute précision et tout document justificatif afin que Commissaires-Priseurs Multimédia intervienne à l'appui de votre demande de radiation.

15. Quels sont vos droits sur vos données à caractère personnel ? comment les exercer ?

En application de la réglementation relative aux données personnelles, vous disposez des droits décrits ci-après qui peuvent être exercés directement auprès de CPM :

Droit d'information :

Vous permet d'obtenir des informations complémentaires relatives aux traitements opérés par CPM sur vos données personnelles.

Droit d'accès et de copie

Vous pouvez demander à CPM la confirmation que des données personnelles vous concernant sont ou ne sont pas traitées par nos services. Si elles le sont, vous pouvez connaître les informations traitées et en demander la copie.

Droit de rectification

Vous disposez du droit de demander à CPM la modification ou la suppression des informations inexacts vous concernant dans sa base de données, ainsi que la limitation de leur traitement le temps de leur correction.

Droit d'effacement et d'opposition :

Vous pouvez également demander l'effacement de vos données personnelles dans les cas suivants :

- Vous considérez que le traitement de vos données par CPM vous concernant n'est plus nécessaire au regard des finalités visées dans cette Politique ou que leur conservation est contraire à la loi,
- Vous vous opposez au traitement de vos données personnelles pour des motifs tenant à votre situation personnelle.

L'effacement des informations vous concernant contenues dans le Fichier TEMIS ne pourra intervenir qu'à l'expiration du délai d'inscription qui dépend notamment de l'état du règlement des incidents de paiement auprès des Structures de vente abonnée. Toute réclamation fera l'objet d'une étude par CPM, en concertation avec la Structure de vente concernée et pourra aboutir, si elle est fondée notamment en raison des justificatifs présentés, à la radiation des données vous concernant sur le Fichier TEMIS.

Droit à la limitation du traitement

C'est le droit qui vous permet, dans les limites prévues par la loi, d'obtenir le verrouillage des données à caractère personnel figurant dans le Fichier TEMIS au lieu de leur effacement.

Veillez noter que nonobstant l'exercice de votre droit à l'effacement ou à limitation nous sommes susceptibles de conserver certaines données personnelles vous concernant lorsque la loi nous l'impose ou l'autorise, lorsque nous avons un motif légitime de le faire (par exemple pour nous permettre de justifier de la bonne exécution du service TEMIS), pour l'exercice ou la défense de droits en justice.

Les droits visés ci-dessous peuvent être exercées par simple courrier adressé à : Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris ou par e-mail à contact@temis.auction, en joignant une copie de pièce d'identité.

Droit à réclamation auprès de la CNIL

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr).

16. Comment contacter le Délégué à la protection des données de CPM ?

CPM a désigné un délégué à la protection des données.

Vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données concernant tous les problèmes liés au traitement de vos données à caractère personnel et à l'exercice des droits dont Vous disposez en application de la législation en matière de protection des données personnelles.

Vous pouvez le contacter par écrit à l'adresse suivante :

Délégué à la protection des données, Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris.

17. Comment être informé des modifications de cette Politique ?

Important : La politique de protection des données pourra être amenée à évoluer en fonction des changements réglementaires ou pour tenir compte des recommandations des autorités de contrôle ainsi que des avancées judiciaires.

Vous serez informé des mises à jour par une alerte lors de la connexion sur le site <https://temis.auction>, par courrier ou tout autre moyen approprié, vous invitant à consulter la Politique mise à jour.

Vous serez informé par ailleurs des modifications substantielles affectant les conditions d'inscription, de consultation et de radiation au Fichier TEMIS lors de votre participation aux ventes organisées par les Structures de vente abonnées.

Date de la dernière mise à jour : 27 octobre 2021

TEMIS (auction access restrictions) file data protection policy

Latest update: October, 27th 2021

This data protection policy (hereinafter the “**Policy**”) aims to provide clear, transparent and understandable information on the processing of personal data implemented by the company Commissaires-Priseurs Multimédia, an SA (public limited company) with capital of 610,500 euros listed in the Paris Trade and Companies Register under the number 437 868 425 whose registered office is located at 37, rue de Châteaudun, 75009 Paris (hereinafter referred to as “**CPM**”, “**we**” and “**our**”) in the context of the TEMIS (auction access restrictions) file (hereinafter referred to as the “**TEMIS file**”).

This Policy is intended for people who have participated in an auction and who have successfully bid for at least one lot with a Sales Organisation subscribed to the TEMIS Service (hereinafter referred to as “**the Purchasers**”, “**You**” and “**Your**”).

The Policy provides answers to the following questions:

- **What is the TEMIS File?**
- **Who is the data controller?**
- **Who is likely to be registered in the TEMIS File?**
- **What data is listed in the TEMIS File?**
- **What is the legal basis for processing your data in the context of the TEMIS File?**
- **What are the purposes of the TEMIS File?**
- **What are the consequences of registering a Purchaser in the TEMIS File?**
- **How is the duration of the TEMIS File registration calculated?**
- **What is the life cycle of your data?**
- **Who can contribute to and consult the TEMIS File?**
- **Is the data listed in the TEMIS File communicated to third parties?**
- **Is your data transferred outside the European Union?**
- **How is your personal data protected?**
- **How do you know if you are registered in the TEMIS File? How can you question your registration?**
- **What are your rights in respect of your personal data? How can they be exercised?**
- **How can the CPM's Data Protection Officer be contacted?**
- **How can I be informed of changes to this Policy?**

You are therefore invited to read this Policy carefully. We hope that the information provided will reassure you that CPM attaches great importance to the protection of your personal data.

This Policy is subject to updates. Consequently, we invite you to always refer to the latest version of this Policy.

You are therefore invited to check the scope of the Policy on the day of your participation in auctions with subscribed Sales Organisations and/or on the day of your auction. We use your personal data in accordance with the Policy in force at the time you submit such data, unless you refuse or withdraw your consent.

This Policy forms an integral part of the Interencheres General Terms and Conditions of Use (“**GCU**”) - auction announcements platform also offering its users the possibility of bidding online, published by CPM and available at www.interencheres.com - and Auction - auction announcements platform also offering its users the possibility of bidding online, available at www.auction.fr - and Sales Organisations subscribed to the service.

1. What is the TEMIS File?

The TEMIS File identifies payment incidents in the context of auctions.

It is open to all auctioneers authorised to organise auctions on the national territory who subscribe to TEMIS Service (the “Sales organisations”).

The personal data listed there concerns both that collected in the context of your participation in an auction with a Sales Organisation subscribed to the TEMIS service, whether you are bidding in the room or remotely (online via the website of a subscribed Sales Organisation, via the interencheres.com platform for example) and whatever your mode of participation (in the room or remotely).

2. Who is the data controller?

CPM, as Administrator of the TEMIS File, is the main data controller. CPM therefore ensures that it is implemented in accordance with the legislation on the protection of personal data while respecting the rights of individuals. CPM ensures, in particular, the provision of the TEMIS File to the Sales Organisations and implements obligations and controls intended to ensure its correct use by the Sales Organisations.

Each Sales Organisation has the capacity of joint Data Controller as user of the File. Each Sales Organisation is therefore responsible for communicating your data to CPM in the context of registration in the TEMIS File as well as of verification of the accuracy and updating of the data transmitted. Each Sales Organisation is also responsible for consultation of the TEMIS File, as well as for re-use of the information contained in the TEMIS File, in accordance with the legislation on the protection of personal data and this Policy.

Each Sales Organisation is responsible for informing the Purchasers beforehand of inclusion in the TEMIS File in the event of a failure to pay. This information is provided by several means: display at the point of sale (physical auctions), a statement of information in the general terms and conditions of sale which may, where appropriate, refer to a more comprehensive notice, contextual information in the event of participation in a remote auction, as well as all other appropriate means.

3. Who is likely to be registered in the TEMIS File?

Anyone who has participated in an auction and who has made a successful bid for at least one lot with a Sales Organisation subscribed to the TEMIS Service could be entered in the TEMIS File should a payment incident occur (failure or delay in payment).

Registration in the TEMIS File only takes place under the terms of a reminder procedure allowing you to settle your unpaid purchase auction invoices.

It is only if you fail to follow up on the reminders sent to you and fail to settle the unpaid purchase auction invoices within the time frame indicated that your personal data is transmitted to CPM for registration in the TEMIS File.

Compliance with the payment deadlines for the purchase auction invoices therefore makes it possible to avoid registration in the TEMIS File.

4. What data is listed in the TEMIS File?

The TEMIS File identifies payment incidents, in other words:

- Unpaid purchase auction invoices,
- Purchase auction invoices that were only settled after being listed in TEMIS.

The personal data transmitted to CPM represents:

- the data needed to ensure the certain identification of the Purchaser (such as first name and surname, postal address, email address, date of birth, telephone number),
- the other data appearing on the purchase auction invoices (in particular: the name of the organisation, date of the auction, place and purpose of the sale, price, date of payment);
- information relating to the regulations and complaints which are brought to the attention of CPM by the subscribed Sales Organisations or the Purchasers themselves and the information necessary for calculating the duration of the registration (see point 4 below).

5. What is the legal basis for processing your data in the context of the

TEMIS File?

The processing of personal data relating to Purchasers in the context of the TEMIS File pursues the legitimate interest of CPM and the Sales Organisations to:

- limit the number of payment incidents that affect Sales Organisations during their sales in auction rooms, by telephone, by absentee bid, on the Internet (live and online) by pooling the incidents suffered by subscribers to the service provided by this file and by encouraging the persons concerned to settle the payments due on time;
- to make auctions more attractive to sellers by allowing the Sales Organisations to check the creditworthiness of persons registered for auctions so that the sellers can be sure that sales will be made in good form.

6. What are the purposes of the TEMIS File?

Registration in the TEMIS File and consultation by the subscribed Sales Organisations aims to prevent unpaid payments in the context of auctions, by alerting the Sales Organisations about delays or defaults by bidders, thereby enabling them, in particular, to identify the additional guarantees to be provided by the bidders to ensure the payment of the purchase auction invoices.

7. What are the consequences of registering a Purchaser in the TEMIS File?

Restricted access to auctions organised by subscribed Sales Organisations

Your registration on the file may cause your ability to bid with subscribed Sales Organisations to be limited. After consulting the database, the Sales Organisation is free to accept or refuse your access to certain auction services it offers, should you fail to present sufficient guarantees to bid on a specific lot.

Restricted access to INTERENCHERES and AUCTION services

Registration on the TEMIS file will have the effect, if you have a user account on the interencheres.com site or on auction.fr site, of preventing you from using the services of INTERENCHERES or AUCTION (making a standard absentee bid, making a secret absentee bid, live auction, etc.) making it impossible for you to make potential purchases on the site.

You are informed of the possibility of registration in the TEMIS File by the relevant Sales Organisation when the arrears occur.

A notice of registration is sent to you by CPM in the absence of settlement of the arrears within the time limit set by the Sales Organisation.

You can submit your comments at any time to the relevant Sales Organisation and to CPM, including after registration in the TEMIS File.

8. How is the duration of the TEMIS File registration calculated?

A purchase auction invoice is registered as a payment incident in the TEMIS File for a limited and determined period, indicated in the letter containing the notice of registration, which is sent to the relevant Purchaser.

The minimum registration period is 6 months if the purchase auction invoice has never been settled. It cannot exceed 3 years.

The registration period (expressed in months) is determined cumulatively based on the amount including VAT (incl. VAT) of the purchase auction invoice (excluding transport costs) and the number of payment incidents recorded as follows:

Number of incidents in progress	Amount incl. VAT in euros			
	€0 - €500	€501 - €1,000	€1,001 - €3,000	€3,001 and over
1	6	9	18	24
2	9	12	24	36
3 and over	12	18	36	36

Once all the purchase auction invoices at the origin of a registration have been settled, your registration in the file will last for a reduced duration compared to the initial duration. This duration (expressed in months) is determined cumulatively according to the amount incl. VAT of the purchase auction invoice (excluding transport costs) and the number of payment incidents that had been identified as follows:

Number of incidents in progress	Amount incl. VAT			
	€0 - €500	€501 - €1,000	€1,001 - €3,000	€3,001 and over
1	1	3	12	12
2	3	6	12	12
3 and over	6	12	12	12

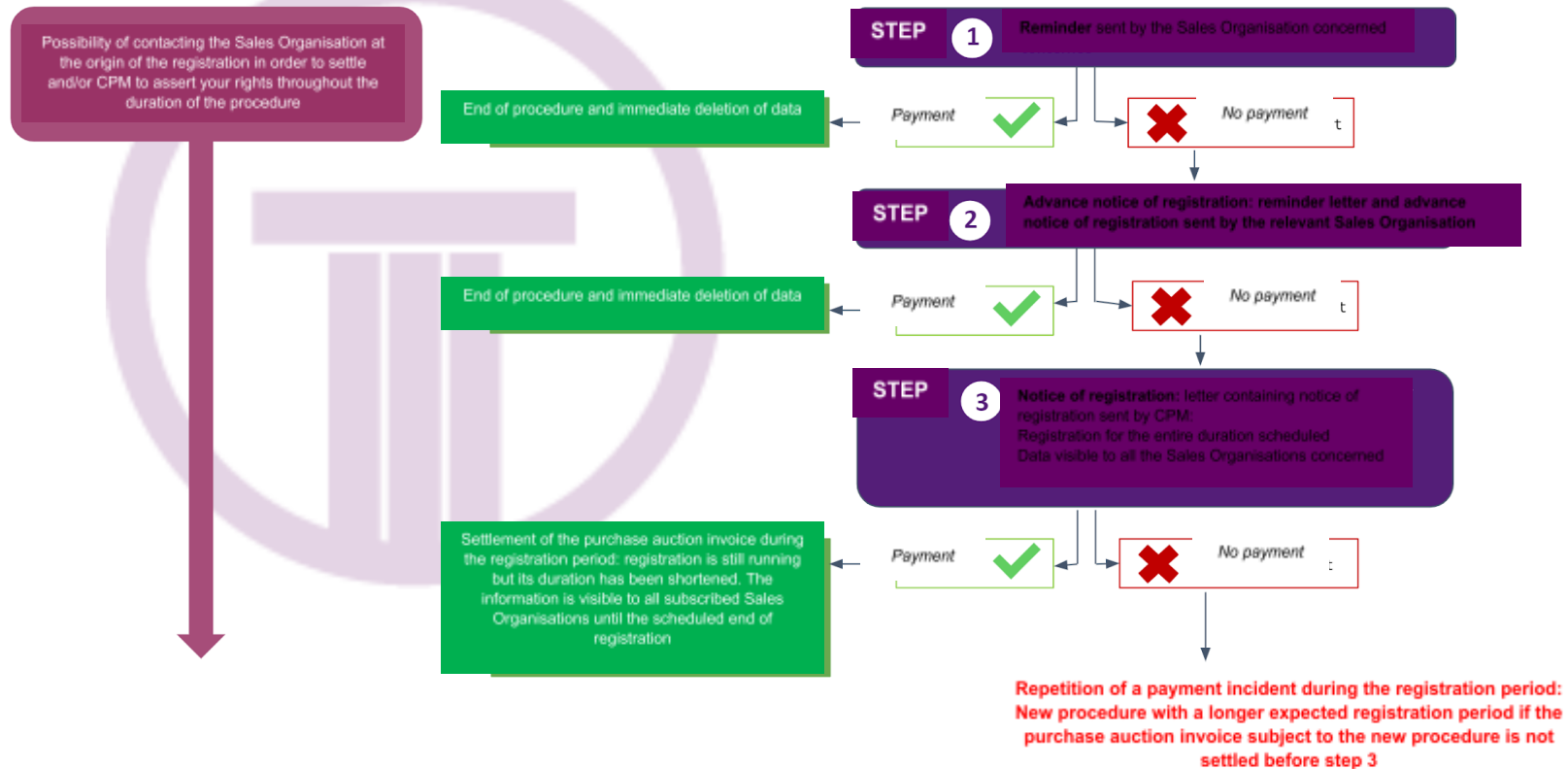
The period for which registrations are maintained runs from the date of the last recorded incident and applies to all registrations not rescinded on this date.

9. What is the life cycle of your data?

Purchase of a lot from a subscribed Sales Organisation



(Failure to pay the purchase auction invoice on time)



10. Who can contribute to and consult the TEMIS File?

All the Sales Organisations subscribed to the TEMIS Service can contribute to and consult the TEMIS File.

As Administrator of the file, CPM has access to all of the data listed in the TEMIS File, as well as to the consultation histories.

11. Is the data listed in the TEMIS File communicated to third parties?

Service providers and subcontractors. The data listed in the TEMIS File can also be made accessible to service providers and subcontractors whom CPM calls on for the management and administration of the TEMIS File.

CPM external legal counsel. It can also be shared with CPM's external legal counsel as part of their advice and assistance services, as well as for the management of complaints and litigation.

Other cases: Communication to authorised third parties. In accordance with the applicable legal provisions, CPM may be required to disclose personal data relating to the Purchasers to the administrative or judicial authorities when its disclosure is necessary for the identification, arrest or prosecution of any individual likely to infringe the rights of CPM or the Sales Organisation concerned by the auction or the disputed registration. Personal data of the Purchasers may also be communicated to third parties when CPM or the Sales Organisations are required to do so by law.

In the event of the sale or takeover of CPM's activities by a third party. In the event that all or part of CPM's activities are sold, the personal data of the Purchasers will be communicated to the buyer of the company in order to ensure the continuity of the Services.

In addition, data exchanges may take place between CPM and the Sales Organisation responsible for registering as part of the registration of Purchasers' complaints.

In other cases, CPM does not disclose your data to third parties.

12. Is your data transferred outside the European Union?

CPM only uses service providers and subcontractors located in the European Union or processing data within the European Union.

The personal data of a Purchaser is only transferred outside the European Union on an ad hoc basis in the following cases:

- To send a letter or respond to a request to a Purchaser residing outside the European Union;
- When the transfer is necessary for the establishment, recognition or exercise of a legal right.

These transfers take place in accordance with the provisions of Article 49 of the General Data Protection Regulation under conditions ensuring the confidentiality of the personal data of the Purchasers.

13. How is your personal data protected?

We design systems with care to ensure the security and protection of your personal data.

We implement appropriate technical and organisational measures to guarantee a level of security tailored to the risks.

These measures comply with the applicable confidentiality and security requirements as they result from the legislation on the protection of personal data and that take due account of the sensitivity of this data as well as the risks for the persons concerned in the event of a security breach.

We protect the security of your personal information during transmission using the Transport Layer Security (TLS) protocol which encrypts the information you enter before it is sent to us.

We also ensure, under the terms of written commitments, that our service providers and subcontractors offer guarantees and implement sufficient security measures to ensure the protection of personal data whose processing is entrusted to them in accordance with the requirements of the personal data protection legislation

Our security procedures may require us to ask you for proof of your identity before we can share your personal information with you.

14. How can you find out if you are registered in the TEMIS File? How can you question your registration?

You want to know if you are registered in the TEMIS File:

You can find out if you have been entered in the TEMIS (auction access restrictions) file [and by which Sales Organisation by writing to Commissaires-priseurs Multimédia, 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris or contact@temis.auction.com](mailto:contact@temis.auction.com), attaching a copy of an identification document.

So we can respond quickly, please provide us with your surname, first name, e-mail address, postal address and telephone number and indicate the address to which the response should be sent. A response will then be sent to you within one month of receiving the request. In accordance with the regulations, this one-month time frame could be extended due to the complexity and the number of requests. You will then be informed of the reasons for the postponement within one month of your request being received.

You question your registration in the TEMIS File:

To question the registration of an invoice, once you have received a reply from CPM, you must contact the Sales Organisation that entered your information in the file so that it can update this information.

In the event of difficulties or if you feel that your registration in the TEMIS File does not comply with the terms of this Policy or is inappropriate, you can send a complaint to Commissaires-priseurs Multimédia while providing all details and any supporting documents so that Commissaires-priseurs Multimédia can intervene in support of your request for registration to be rescinded.

15. What are your rights in respect of your personal data?

In application of the regulations relating to personal data, you have the rights described below which can be exercised directly with CPM:

Right of information:

Allows you to obtain additional information relating to the processing carried out by CPM concerning your personal data.

Right of access and copy

You can ask CPM for confirmation of whether or not personal data concerning you is processed by our services. If it is, you can find out which information is processed and request a copy.

Right of rectification

You have the right to ask CPM to modify or delete inaccurate information about you in its database, as well as to limit the processing thereof while it is being corrected.

Right of erasure and opposition:

You can also request the erasure of your personal data in the following cases:

- You consider that the processing of your data by CPM concerning you is no longer necessary with regard to the purposes referred to in this Policy or that its retention is contrary to the law,
- You object to the processing of your personal data for reasons relating to your personal situation.

The information concerning you contained in the TEMIS File can only be erased upon expiry of the registration period which depends, in particular, on the status of the settlement of payment incidents with subscribed Sales Organisations. Any complaint will be examined by CPM, in consultation with the Sales Organisation concerned and may result, if it is founded, particularly because of the supporting documents presented, in the deletion of the data concerning you in the TEMIS File.

Right to limit processing

This is the right which allows you, within the limits provided for by law, to obtain the locking of personal data appearing in the TEMIS File instead of its erasure.

Please note that notwithstanding the exercise of your right to erasure or limitation we may store certain personal data about you when required or authorised by law, when we have a legitimate reason to do so (for example, to allow us to demonstrate the proper performance of the TEMIS service), for the exercise or defence of legal claims.

The rights referred to below can be exercised by sending a letter to: Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris or by e-mail to contact@temis.auction, while enclosing a copy of your identity document.

Right to complain to the CNIL

You have the right to lodge a complaint with the CNIL (French data protection watchdog) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr).

16. How can the CPM's Data Protection Officer be contacted?

CPM has appointed a data protection officer.

You can contact our Data Protection Officer concerning all problems related to the processing of your personal data and the exercise of the rights you have under the legislation on the protection of personal data.

You can contact him by writing to the following address:

Délégué à la protection des données, Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris.

17. How can I be informed of changes to this Policy?

Important: The data protection policy may need to be amended in line with regulatory changes or to take account of the recommendations of the supervisory authorities, as well as legal developments.

You will be informed of updates by an alert when logging on to the site <https://temis.auction>, by post or any other appropriate means, inviting you to consult the updated Policy.

You will also be informed of substantial modifications affecting the terms and conditions of registration, consultation and removal from the TEMIS File during your participation in the auctions organised by the subscribed Sales Organisations.

Latest update: October, 27th, 2021